

Annecy, le 25 juin 2021

Collecte expérimentale d'articles de sports et loisirs dans 4 déchèteries du Grand Annecy à partir du 28 juin 2021

Pour lutter contre le gaspillage et favoriser l'économie circulaire, le Grand Annecy met en place en partenariat avec Ecologic et Tri Vallées, une nouvelle collecte expérimentale d'articles de sports et de loisirs à la déchèterie d'Annecy, de Cran-Gevrier, de Chavanod et de Saint-Jorioz dès le 28 juin 2021.

Tous les produits utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir sont concernés par cette collecte expérimentale quel que soit leur état. Celle-ci permettra de quantifier les articles de sports et de loisirs, de trier les articles par catégorie et d'étudier leur capacité à être réemployé et recyclé.

- **Articles de cycle et de mobilité**
 - vélos*, trottinettes, skate, rollers, pneus et pièces détachées
Les protections du cycliste et accessoires du vélo : casque, genouillères, coudières, pompe...
 - *en complément de la collecte organisée dans le cadre de notre partenariat avec Roule&Co
- **Articles pour les sports et loisirs nautiques**
 - natation : palmes, tubas, masques et lunettes de piscine, combinaison
 - pêche : canne, fil de pêche, hameçon
 - planches de surf, bodyboard, paddle, kawak, ski nautique, planche à voile...
- **Articles pour les sports de glisse en montagne**
 - skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge...
- **Articles pour les loisirs extérieurs**
 - cerf-volant, arc et flèches, trampoline, pétanque...
 - raquettes, balles, ballons, table de ping pong...
- **Articles pour le fitness et la musculation**
 - tapis de fitness, altère, appareils de musculation non électriques...
- **Articles pour l'équitation**
 - bombe, selle, cravache, mors...
- **Articles d'équipement de protection individuelle** : casque, corde, mousqueton...

Les équipements qui fonctionnent à l'aide d'une batterie, de piles ou avec une prise ne sont pas acceptés dans cette filière. Ils sont à déposer avec les appareils électriques et électroniques.

Les vêtements de sport et chaussures (attachées par paires) sont quant à eux, à déposer dans les bornes à textiles.

Les équipements non spécifiques à la pratique sportive comme des lunettes de soleil ne sont pas acceptés.

Contact :

Direction de la Valorisation des déchets

Tél 04 50 33 02 12

decheteries@grandannecy.fr